

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Design Industriel et de Produits</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Outils de communication V	
<b>Code</b>	3DI13	DDI303525F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	8	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Ce module, qui s'articule en quatre unités d'enseignement, vise à renforcer la compétence communicative de l'étudiant-e dans le développement, la présentation et la défense de ses travaux.</p> <p><b>a) Graphisme III:</b> ce cours renforce les compétences des étudiant-e-s en matière de design graphique dans leurs propres projets, dans leurs présentations (dossiers, affiches) ou en vue de collaborations avec des designers graphiques dans des projets de complexité croissante.</p> <p><b>b) Photographie IV:</b> ce cours a notamment pour but de renforcer les capacités de l'étudiant-e à maîtriser la photographie d'objets à travers l'utilisation de moyens techniques simples et peu coûteux</p> <p><b>c) Droit d'auteur et propriété intellectuelle:</b> ce cours a pour objectifs de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser les étudiants, futurs professionnels de l'art, à leurs droits et à leurs obligations (y compris les cas limites) en qualité d'auteurs-étudiant-e-s, indépendant-e-s ou employé-e-s;</li> <li>• les rendre attentifs à l'existence de principes généraux du droit et aux règles plus spécifiques liées à la propriété intellectuelle en général et au droit d'auteur en particulier;</li> <li>• les sensibiliser à la marge d'interprétation dans un domaine délicat; leur faire admettre que les textes juridiques n'offrent pas de solutions toutes faites, mais leur faire néanmoins saisir l'importance des dispositions légales d'une part et de la liberté contractuelle d'autre part;</li> <li>• leur faire assimiler les différences de protection (formalités à remplir et contenu de la protection) entre une oeuvre au sens de la LDA et un design au sens de la LDes;</li> <li>• leur faire connaître les principales procédures liées à l'enregistrement, à la protection de créations artistiques et à la gestion des droits d'auteur par les sociétés agréées.</li> </ul> <p><b>d) 3D CAO V:</b> le cours vise à inculquer aux étudiant-e-s des notions avancées de rendus, ainsi que des notions de base d'animation 3D, à l'aide de logiciels tels que Cinema4D, Keyshot et autres.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>a) Graphisme III</b> (12 cours de 4 périodes): le cours fait intervenir toutes les ressources du design graphique qui, transposées librement sur plusieurs supports, permettent de créer une identité graphique cohérente et d'élaborer un portfolio/outil de communication qui met en valeur les savoir-faire des étudiant-e-s.</p> <p><b>b) Photographie IV</b> (12 cours de 4 périodes): l'exercice comporte la prise de vues des créations de l'étudiant-e, afin qu'il/elle puisse reproduire ses objets dans un portfolio. Il s'agit de représentations simples, sur fond uni mais également d'images mises en scènes plus évocatrices, qui peuvent suggérer l'univers de l'objet.</p>

	<p><b>c) Droit d'auteur et propriété intellectuelle</b> (7 cours de 2 périodes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examen systématique de la loi sur le droit d'auteur (notion d'œuvre et d'auteur, droits patrimoniaux et moraux; durée de protection, droit à l'image et droit de la personnalité, exceptions aux droits d'auteur, etc.);</li> <li>aperçu de la nouvelle loi sur les designs;</li> <li>bref aperçu de la loi sur la protection des marques et sur les brevets d'invention;</li> <li>illustration systématique par des exemples réels tirés pour l'essentiel de la jurisprudence du Tribunal fédéral, de cas concrets de l'ECAL et d'articles de presse;</li> <li>conférence sur la gestion des droits par une société agréée.</li> </ul> <p><b>d) 3D CAO V</b> (5 cours de 8 périodes): conception avancée de rendus 3D, plaquage et création de textures, ainsi que des notions de base d'animation et montage/séquences d'images de synthèse.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation et de validation</b></p>	<p>Les travaux des unités <b>a)</b> et <b>b)</b> font l'objet d'une évaluation par un collège de professeurs au terme du semestre.</p> <p>Les connaissances relatives au droit d'auteur, unité <b>c)</b>, sont évaluées par un test écrit.</p> <p>L'unité <b>d)</b> est évaluée sur la base des résultats des exercices effectués lors d'une semaine bloc d'une durée de 5 jours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les quatre notes attribuées.</p>
<p><b>Modalités de remédiation et de répétition</b></p>	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail ou passage d'un test corrigeant les lacunes constatées dans l'unité ou les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<p><b>Enseignants</b></p>	<p>a) Patrick Monnier              b) Michel Bonvin              c) Cyrille Piguet              d) Raphaël De Kalbermatten</p>

<p><b>Responsable du module</b></p>	<p>Stéphane Halmaï-Voisard</p>		
<p><b>Descriptif validé le</b></p>	<p>1<sup>er</sup> septembre 2019</p>	<p><b>par</b></p>	<p>Stéphane Halmaï-Voisard</p>